

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 25 mai à 20 h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 19 mai 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Sylvain MOULET.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Christian JABIER qui donne pouvoir à Marie-Françoise VALIN, Catherine BROCHARD qui donne pouvoir à Nelly BACHELIER, André LEBRETON qui donne pouvoir à Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHELIPPON qui donne pouvoir à Sylvain MOULET.

Madame le MAIRE souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Isabelle CHANTRY est désignée secrétaire de séance.

Madame le MAIRE donne lecture aux pouvoirs.

Madame le MAIRE demande s'il y a des observations sur le PV du conseil municipal du 30 mars 2023.

Monsieur Sylvain MOULET demande pourquoi André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Marie-Reine LANGLOIS et lui-même sont notifiés absents et excusés sur les délibérations alors qu'ils étaient bien présents.

Madame le MAIRE répond que, conformément au cadre réglementaire, tout élu signifiant qu'il se retire des débats et du vote, est considéré comme absent, même s'il est physiquement présent. Ce qui a été le cas lors du conseil municipal du 30 mars 2023 dans lequel les quatre membres cités précédemment ont déclaré distinctement se retirer des débats et du vote sur tous les points finances.

Le PV du conseil municipal du 30 mars 2023 est adopté à l'unanimité sans observations.

Madame le MAIRE passe à l'examen les points inscrits à l'ordre du jour.

## **1- Désignation d'un référent déontologue**

Madame le MAIRE explique que la désignation d'un référent déontologue pour les élus a été rendue obligatoire par la loi 3DS du 21 février 2022. Elle rappelle, dans ce cadre, que la déontologie constitue un ensemble de règles et de devoirs dans l'exercice des missions d'un élu local.

Si un élu a une question, il peut prendre attache auprès d'un référent déontologue que le conseil municipal aura précédemment désigné. Ce qui explique la présente délibération.

En parallèle et pour faire suite à cette loi, l'AMF 44 a établi une liste de référents déontologues éligibles à cette mission. Plusieurs communes de l'agglomération ont décidé d'adopter la liste par l'AMF 44.

Madame le MAIRE propose donc au Conseil Municipal d'adopter la liste de l'AMF 44 ainsi que les modalités financières.

Aucune question n'a été posée.

Question adoptée à l'unanimité.

## **2- Demande de subvention au titre des amendes de police 2022 – Le Grand Chêne**

Madame le MAIRE rappelle qu'au Conseil Municipal précédent du 30 mars 2023, une demande de subventions pour la mise en place de totems devant les écoles a été adoptée.

La présente délibération vient donc la compléter afin de prévoir un aménagement piétonnier sécurisé au village du Grand Chêne, notamment pour les enfants prenant le car scolaire.

Madame le MAIRE indique aussi que les amendes de police sont collectées par le département et sont redistribuées aux communes qui en font la demande et ont des projets de sécurisation de différentes voies.

Evelyne RAULET demande si la subvention versée couvrira l'ensemble des frais d'aménagement.

Madame le MAIRE répond que le montant de la subvention alloué est inconnu à ce jour. Le département décide la manière dont les amendes de police sont réparties selon les projets des communes.

Martial RICHARD ajoute que la subvention ne couvrira jamais la somme totale des frais engagés. Toutefois, la commune a demandé au département de participer un peu financièrement car le projet d'aménagement longe une route départementale.

Vanessa BROCHARD s'interroge sur la portion aménagée telle qu'elle est prévue. Selon elle, les aménagements devraient s'étendre en amont et en aval.

Nelly BACHELIER explique qu'en amont la partie est déjà aménagée et sécurisée.

Daniel BONNET ajoute qu'en aval, le projet d'aménagement s'arrête à un certain point car des travaux de busage doivent être réalisés avant tout autre travaux.

Nelly BACHELIER indique que la partie qui sera aménagée est, à l'heure actuelle, la plus dangereuse. Il sera étudié, dans un second temps, la continuité de l'aménagement.

Question adoptée à l'unanimité.

### **3- Vote des taux pour les taxes directes locales 2023 – Régularisation**

Madame le MAIRE rappelle que les taux des taxes directes locales 2023 ont déjà été délibérés lors du dernier Conseil Municipal du 30 mars 2023.

Cependant, la délibération transmise à la Préfecture a déclenché certaines observations dans un courrier du 12 mai 2023. En effet, une règle de lien encadre l'évolution du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), régie par la variation des taux des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB).

Le calcul de variation de la Préfecture est arrondi à 6 décimales, ce qui donne un coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières inférieur à celui de la THRS, contraire au cadre réglementaire.

Il est donc impératif de régulariser le taux de la THRS afin de respecter la règle du lien. Le taux de la THRS passe de 19.67% à 19.65%, soit une perte de recette estimée à 31€ sur l'année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux adoptés en délibération du 30 mars dernier sur les taxes foncières et de réduire le taux applicable à la THRS.

Vincent DE VAUCRESSON demande combien de résidences secondaires la commune comptabilise.

Madame le MAIRE répond que la commune ne dispose pas d'un nombre précis de résidences secondaires mais d'une base d'imposition transmise par la DGFIP.

Sylvain MOULET remercie Mme MELON de lui avoir transmis les éléments complémentaires demandés par mail en début de semaine mais regrette qu'ils n'aient pas été communiqués à tous les élus. Il ajoute que son groupe d'opposition votera contre car ils estiment que la base est suffisante.

Question adoptée à la majorité avec 23 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Évelyne RAULET.

4 VOIX CONTRE : André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

### **4- Convention pour le reversement de la facturation restaurant scolaire au centre de loisirs – Autorisation de signature**

Madame le MAIRE rappelle que les enfants du centre de loisirs prennent leur repas au restaurant scolaire avec le prestataire CONVIVIO. La totalité est payée par la commune et une refacturation au centre de loisirs a lieu chaque mois. Une convention existait déjà en ce sens et mentionnait l'ancien prestataire. Cette convention présentée est donc une simple mise à jour du fait du changement de prestataire.

Evelyne RAULET demande si cette convention remet en cause la tarification avec le prestataire CONVIVIO, délibérée en juillet dernier.

Madame le MAIRE répond par la négative. La convention acte le fait que la commune refacture les repas au centre de loisirs.

Question adoptée à l'unanimité.

## **5- DUP – enquête publique et enquête parcellaire**

Daniel BONNET retrace l'historique de la procédure. La commune souhaite constituer une réserve foncière sur le site, située impasse du puits Jacob considéré en friche industrielle. Une phase pour trouver un accord à l'amiable avec le propriétaire n'a pas abouti. De ce fait, une phase de déclaration d'utilité publique en vue de procéder à l'acquisition foncière du site par expropriation est entamée à ce jour.

Madame le MAIRE rappelle qu'une délibération en septembre dernier avait été prise pour lancer une enquête publique. Après transmission de la délibération, les services de la Préfecture ont échangé avec la mairie sur le projet. L'objectif principal est de constituer dans un premier temps une réserve foncière. Ensuite, l'aménagement de cet espace sera à construire pour dynamiser et développer cet espace en entrée de ville (stationnement pour des liaisons douces en cœur de ville, locaux commerciaux, logements,...). Au vu de ces éléments, la Préfecture a suggéré, pour accélérer la phase administrative, de lancer conjointement les enquêtes publique et parcellaire. Ainsi, le Préfet pourra se prononcer sur la déclaration d'utilité publique plus rapidement.

Pour ce faire, une nouvelle délibération est nécessaire afin d'intégrer l'enquête parcellaire à l'enquête publique.

Madame le MAIRE ajoute également que quelques coquilles seront à rectifier dans les documents joints mais il lui semblait nécessaire de les envoyer en amont à tous les élus pour une meilleure compréhension des enjeux.

Sylvain MOULET s'interroge sur le délai d'acquisition des parcelles.

Madame le MAIRE répond que le délai reste très flou dans la mesure où cette procédure est longue. Il faut tenir compte du temps pour effectuer les 2 enquêtes, le temps d'information, le temps d'analyse du commissaire-enquêteur et le temps de décision du Préfet. Toutefois, si entre temps, un accord amiable est trouvé alors la procédure juridique se termine.

Madame le MAIRE rappelle que l'objectif poursuivi est la maîtrise foncière pour une entrée de ville plus agréable. Elle ajoute que les aménagements possibles sont divers et variés et devront répondre à la Loi climat et résilience en créant du logement dans l'aire urbaine, en étudiant et en réhabilitant les friches industrielles.

Evelyne RAULET demande qu'une précision soit apportée sur la note de synthèse en page 2. Le montant du mètre carré doit être mentionné en hors taxes.

Madame le MAIRE vérifie si cette précision correspond bien aux annexes et confirme que cette précision sera apportée à la délibération.

Question adoptée à l'unanimité.

## **6- Désignation des jurés d'assises pour l'année 2024 – Tirage au sort**

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort des 9 jurés d'assises.

## **7- Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire**

Madame le MAIRE retrace les différentes décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Aucune question à ce sujet.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame le MAIRE indique qu'un support sur les actualités de Clisson Sèvre Maine AggloH est envoyé à chaque élu tous les mois. Elle invite les élus à poser des questions lors des conseils municipaux ou lors des commissions.

Au vu de l'actualité dense ces derniers mois, Madame le MAIRE propose de faire un focus sur la gestion des déchets avec Sophie PACÉ, déléguée communautaire à la commission Déchets.

### 1- La distribution des bacs jaunes

Sophie PACÉ expose des éléments chiffrés concernant la distribution des bacs jaunes en 4 mois.

- 18 628 bacs jaunes distribués sur l'ensemble de l'agglomération en 4 mois. Ce qui représente au global 82% de dotations de bacs jaunes.
- 79% de bacs jaunes distribués sur Vieillevigne.
- Il reste environ 5 000 bacs à distribuer sur l'ensemble de l'agglomération.

La distribution a été réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire, Quadria. Dorénavant, la fin de la mission du prestataire entraîne une globalisation des bases de données entre Quadria et l'Agglomération. Cette mise à jour sera effectuée courant juin.

Ensuite, l'Agglomération devra se doter de nouveaux moyens humains et matériels pour continuer la distribution des bacs jaunes. Par conséquent et au vu de la période estivale qui s'approche, la distribution des bacs jaunes restants commencera en septembre.

La nouvelle tournée de collecte des déchets a bien démarré au 1<sup>er</sup> mai. Le changement de calendrier et les heures de collecte ont posé quelques difficultés.

Sur la prochaine facturation en juillet, il sera tenu compte de la collecte jusqu'au 31 mai seulement le temps que les données soient mises à jour. Le nombre de passage en déchetterie sera donné à titre indicatif.

Si un usager n'a toujours pas reçu son bac jaune, il doit se manifester auprès du service déchets de l'Agglomération afin de communiquer son adresse et recevoir son bac ultérieurement. Les sacs jaunes ne sont plus en libre-service. Ils sont distribués par les agents d'accueil de la mairie au cas par cas.

Sylvain MOULET demande ce qu'il se passe lorsque des usagers enlèvent volontairement la puce de leur bac.

Sophie PACÉ répond que ce problème n'a pas encore été relevé. Si tel était le cas, la décision de ne pas ramasser le bac pourrait être envisagée.

### 2- Les déchetteries

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, 12 passages par an sont compris dans le forfait annuel. Au-delà, une facturation supplémentaire sera appliquée. Toutes les barrières d'accès fonctionnent.

L'Agglomération a noté une baisse de plus de la moitié des déchets inertes. Ce qui est très encourageant pour l'environnement et financièrement car le traitement de ces déchets est le plus coûteux.

Pour l'accès aux déchetteries des véhicules de plus de 2 mètres, notamment les véhicules des services techniques des communes, les horaires sont adaptés. Les déchets déposés seront répertoriés.

Sophie PACÉ rappelle que les déchetteries ont vocation à collecter et traiter les déchets issus des ménages seulement. Les déchets des entreprises ne sont pas acceptés. Une convention d'utilisation des déchetteries par les services techniques des communes est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023. D'ici cette date, les responsables des services techniques et le service déchets de l'agglomération travaillent sur les alternatives futures.

Adrien REMAUD demande comment est sanctionnée la fraude. Il témoigne qu'un usager est passé en même temps qu'une autre voiture, sans badger.

Sophie PACÉ répond qu'une analyse a été faite sur la temporisation des barrières. Les agents techniques des déchetteries n'ont pas vocation à faire la police. D'autres comportements sont à surveiller pour soutenir les agents dans leur mission tels que des menaces, des actes de détournement... Un travail sur ces différents sujets sera petit à petit entamé.

Sylvain MOULET s'interroge sur le fait que les entreprises locales n'aient pas accès aux déchetteries. Il demande alors si, à terme, cette solution est envisagée.

Sophie PACÉ répond par la négative car les infrastructures actuelles (déchettes, collecte, camions, main d'œuvre ...) sont dimensionnées pour les déchets des ménages. Des filières privées spécifiques existent pour les professionnels.

Sylvain MOULET s'étonne alors que les professionnels soient facturés au titre de leurs déchets et regrette que le territoire attire les entreprises sans accepter leurs déchets.

Sophie PACÉ répond qu'une entreprise génère du profit et adapte ses prix au plus juste. A l'inverse, si le secteur public prend en charge les déchets des professionnels alors des investissements supplémentaires devront être mis en place (camions de ramassage, main d'œuvre, capacité de stockage et de traitement...). L'ensemble de ces investissements sera globalisé et se répercutera sur le contribuable.

Sylvain MOULET fait part également des difficultés pour les entreprises de contractualiser avec une entreprise privée de gestion des déchets car l'offre est faible sur le territoire et très couteuse. De plus, ce mode de gestion peut inciter aux dépôts sauvages.

Nicolas GILLIER affirme que plusieurs entreprises proposent ces services dans un rayon de 40 kms. L'offre est donc relativement élevée sur le territoire.

Martial RICHARD fait part d'une autre réflexion à mener d'ici la fin de l'année concernant les dépôts sauvages qui ne pourront plus être déposés en déchetterie car les services techniques n'y auront plus accès.

Sophie PACÉ répond que les solutions sur ce sujet sont en cours de réflexion entre l'agglomération et les responsables des services techniques des communes.

Madame le MAIRE remercie Sophie PACÉ et invite d'autres délégués communautaires à faire des focus sur d'autres thématiques.